

ASTUCE #12

> Ce qui va dans le bac jaune



Le tri dans le bac jaune, ce qu'il faut retenir pour ne pas se tromper :

> 4 matériaux : papier, carton, plastique et métal <

- ✓ **le papier**, le plus facile : **tous les papiers** se trient



Le plus

* Ne pas déchirer les papiers avant de les jeter : plus ils sont gros et plus ils ont de chance d'arriver au bout de la chaîne de tri

- ✓ **le carton et tétrapacks**, facile aussi : ce sont **tous les petits cartons** et les **briques alimentaires**



Les plus

* Pour un gain de place, pliez toutes les boîtes en carton

* Porter à la déchèterie les gros cartons d'emballages (électroménager, salon de jardin...)

les briques alimentaires sont un mélange de carton, papier et aluminium

- ✓ **le métal**, un peu plus restrictif : ce sont **les emballages métalliques**



Le plus

* Pour recycler le papier aluminium, faire une boule avec les tous les petits morceaux : il aura plus de chance d'arriver au bout de la chaîne de tri

- ✓ **le plastique**, le plus compliqué : **les emballages en plastique** mais seulement ceux qui ont un **bouchon**



Le plus

Les objets en plastique sont nombreux, les 2 questions à se poser avant de les jeter :

- > est ce que c'est un emballage ?
- > est ce qu'il a bouchon ?

Si et seulement si la réponse à ces 2 questions est oui, le déchets va au tri.

Le saviez-vous ??

- Tous les mois, la **collectivité est notée sur la qualité de son tri**. Cette opération s'appelle **une caractérisation**, dont le résultat est défini par un taux de refus. Le taux de refus représente, en poids, tout ce qui n'aurait pas dû se retrouver dans les bacs jaunes. **Plus le taux est élevé, plus le tarif du traitement du tri est élevé.**
- Un centre de tri est équipé pour trier seulement le papier, le carton, les emballages métalliques et les emballages en plastique. **Tout autre type de déchets ne pourra être ni trié ni recyclé.** Il sera donc considéré comme refus, même s'il est valorisable dans un autre type d'usine (verrerie, centre de tri du textile...).
- Sur certains territoires, les consignes de tri ne sont pas les mêmes. D'ici 2022, les consignes de tri seront harmonisées au niveau national.